

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0097/PR/MEFPCP portant transfert des droits du Titre Foncier N°587.

n° 2010-0097/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

8 février 2010

Numéro JO

n° 3 du 15/02/2010

Date du numéro

15 février 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

VU La Lettre du Ministère des Finances.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est fait transfert des droits de propriété d'une parcelle de terrain bâtie, sise au Plateau du Serpent, objet du TF N°587 souscrit au livre foncier au nom du Ministère des Finances.

Article 2

Ledit transfert est opéré au profit de la Société Immobilière de Djibouti pour y implanter un ensemble de complexes résidentiels.

Article 3

A défaut de non remboursement, la propriété revient au Ministère des Finances.

Article 4

Le présent Arrêté sera exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

